

Entrée gratuite / Restauration / Boutique BMX et Sportwear

CHALLENGE AURA 31 MARS 2019

Essais dès 10h



montélimar
agglomération



CHALLENGE AURA BMX 2018/2019 (Département 07, 26, 38, 43)

Le



et la ville de



Ont le plaisir de vous inviter pour :

- la 3^{ème} manche et finale du Challenge AURA Sud le

DIMANCHE 31 MARS 2019

HORAIRES / DEROULEMENT

Essais :

- à partir de 10 h 00 : accueil
- de 10 h 30 à 12 h : essais
- de 12 h à 12 h 45 : pause
- à 12 h 45 : début des courses 24 puis 20 pouces
- 17 h 30 : remise des récompenses par le club

L'organisateur se réserve le droit de modifier les horaires en fonction des aléas climatiques, du nombre d'engagés dans chaque catégorie...

REGLEMENT

Règlement FFC Challenge Auvergne-Rhône-Alpes de BMX - saison 2018/2019
www.auvergnerrhonealpescyclisme.com/bmx/communreglementation-bmx

Le Règlement FFC servira de support à l'organisation de cette épreuve.

Tous les pilotes ayant répondu aux qualifications mises en place par les commissions départementales peuvent participer (Nationaux et Elites compris ...).

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conformes au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée. Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas participer aux épreuves.

Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements. Il devra également avoir la pastille de la couleur correspondant à sa catégorie sur sa plaque frontale.

Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer.

Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.

Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3^{ème} manche pour apparaître dans le classement.

Les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes. Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.

Qualifications :

Pour les pilotes NON nationaux, la participation à DEUX manches (sur TROIS) du Challenge AURA BMX 2019 est obligatoire pour permettre la qualification et la participation au Trophée - Championnat BMX AURA 2019. La participation au Challenge AURA BMX n'est pas obligatoire pour les pilotes nationaux, mais leur présence est tout de même souhaitable.

ENGAGEMENTS / INSCRIPTIONS

Pour une épreuve 20'' ou 24'' :

- 6 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin (incluse)
- 10 € par pilote pour les catégories minime et plus

Pour une épreuve 20'' et 24'' :

- 12 € par pilote

Pour le comité AURA, seuls les pilotes licenciés dans les départements : 07, 26, 38, 43 peuvent participer. Pour les autres comités, la course est ouverte à tous les licenciés.

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs via le logiciel CICLEWEB accessible sur internet : <https://cicleweb.ffc.fr/>

Clôture des inscriptions le : le mardi 19 mars 2019 à 22h00

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif. Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite. Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

À partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre.

Le règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club.

Toute absence de pilote devra obligatoirement être signalée à la personne responsable du secrétariat.

Trois courses seront mises en ligne :

1. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 3 MANCHE 3 20''
2. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 3 MANCHE 3 24''
3. CHALLENGE REGIONAL BMX TERRITOIRE 3 MANCHE 3 20/24''

LES CATÉGORIES (BLOCS / PASTILLES)

(Voir annexe)

Les pilotes courent avec les catégories 2019 (Les minimales pourront rouler avec des pédales automatiques).

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamines et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

Pour la catégorie Elite Hommes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/29 ans.

Pour la catégorie Elite Femmes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

<i>20'' garçons</i>	<i>Blocs / Pastilles</i>	<i>20'' filles</i>	<i>Blocs / Pastilles</i>	<i>24'' garçons et filles</i>	<i>Bloc / Pas de Pastilles</i>
<i>8 ans et moins</i>	BLOC 2	<i>8 ans et moins filles</i>	BLOC 2	<i>Cruisers Dames</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Pupilles</i>	BLOC 2	<i>Pupilles filles</i>	BLOC 2	<i>Cruisers espoirs Minimes- Cadets</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Benjamins</i>	BLOC 2	<i>Benjamins</i>	BLOC 2	<i>Cruisers experts 17-29 ans</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Minimes</i>	BLOC 3	<i>Minimes - Cadettes</i>	BLOC 3	<i>Cruisers seniors 30-39 ans</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Cadets</i>	BLOC 3	<i>17 ans et plus</i>	BLOC 3	<i>Cruisers vétérans 40 ans et plus</i>	<i>BLOC 1</i>
<i>Juniors</i>	BLOC 4	<i>Elites Femmes</i>	BLOC 4		
<i>H. 19/29 ans</i>	BLOC 4				
<i>Master : 30 ans et plus</i>	BLOC 4				
<i>Elites Hommes</i>	BLOC 4				

CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Tous les pilotes licenciés du comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé seront classés. Les résultats seront sur le site du comité : www.auvergnerrhonealpescyclisme.com

Les 8 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf.§6-Sanctions et appels6.9.005).

EMARGEMENT

Pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage sur place par catégorie des pilotes.

Chaque pilote doit s'assurer **avant 9h30**, qu'il est bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro ainsi que sa catégorie.

ACCÈS

Adresse : Route de St Gervais 26200MONTELMAR

En venant du Nord : par autoroute, Sortie Montélimar Nord, suivre Centre-Ville puis toutes directions, ensuite Dieulefit, puis St Gervais.

En venant du Sud : par autoroute, Sortie Montélimar Sud, au rond-point du Centre Commercial "Le Soleil Levant", prendre direction Montélimar, Centre-Ville, ensuite prendre à droite aux feu tricolore direction « Centre aéré-Bicross » et suivre ces panneaux.

En venant de l'Est : **dans tous les cas**, dirigez-vous vers le Centre-Ville et suivez le fléchage ou de l'Ouest spécifique mis en place.

BUVETTE – RESTAURATION

Une buvette et un service de restauration seront à votre disposition sur place et assurés par les bénévoles du club.

EMPLACEMENT CAMPING

Un emplacement « gratuit » est mis à disposition, pour les camping-cars, caravanes... (Pas d'eau, pas d'électricité ni WC).

Afin de vous installer dans les meilleures conditions merci d'effectuer une réservation à :

bmxmlimar@gmail.com

PARKING - INFORMATIONS DIVERSES

Des bénévoles du club seront à votre disposition pour vous guider et vous placer. Nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter leurs indications, il en va de la sécurité de tous.

POUR DES RAISONS EVIDENTES DE SECURITE ET D'EVACUATION URGENTE DU SITE (EN CAS DE PROBLEME MAJEUR), NOUS VOUS DEMANDONS DE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LES PANNEAUX D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT. TOUT CONTREVENANT S'EXPOSERA A LA MISE EN FOURRIERE IMMEDIATE DE SON VEHICULE.

NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST FORMELLEMENT INTERDIT D'ALLUMER DES FEUX DANS L'ENCEINTE DU CENTRE AERE.

SECOURS

Le DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS (Union départementale Sapeurs-Pompiers Drôme), seront présents toute la journée pour assurer les premiers soins.

CONTACT CLUB ORGANISATEUR

Par mail : bmxmlimar@gmail.com / Président M. Virgil CHAUTARD : 06.10.27.86.41.